

Compte rendu de la réunion en Conseil Municipal du 15/02/2019

Présents : Vincent CHANTREAU, Gisèle CHEVALLIER, Didier CHAPOULIE, Laurent MARTIN, Yves DELLAC, Ariane PEYRONIE, Jean-Charles MAZEYRAC, Jean-Claude FOURSAC

Excusés : Marc MORAND, Jean-Louis CHAULIAGUET

En préambule, le Conseil Municipal propose une minute de silence pour honorer la mémoire de M. Jacques DEMEUSOY, deuxième adjoint décédé le 03 Février 2019.

Par ailleurs, Ghislaine DEMEUSOY, son épouse, a souhaité participer à l'ouverture du Conseil pour remercier les conseillers de leur soutien pendant cette épreuve. Le Maire insiste auprès de Mme DEMEUSOY afin qu'elle n'hésite pas à faire appel aux uns et aux autres en cas de besoin.

Point 1 : Fixation du loyer pour le logement à l'école :

M. le Maire rappelle que l'un des locataires de l'école ayant rendu le logement il doit être remplacé. La demande étant élevée il n'a pas été difficile de trouver un nouveau locataire.

Il est proposé de fixer à 468 € charges comprises le montant mensuel de ce loyer.

Accord à l'unanimité du Conseil.

Point 2 : Autorisation donnée au Maire de signer les documents relatifs à l'acquisition d'une parcelle pour l'élargissement du chemin communal dit « Fons à Camburat » :

M. le Maire rappelle le contexte de cette affaire. Pour plus de précisions voici le texte de la convention :

« Article 1 : La commune achète à M. LAFON la parcelle N° 807

Article 2 : cette parcelle a vocation à élargir le chemin d'accès à la maison de M. LAPERGUE

Article 3 : M. LAPERGUE accepte de rembourser la commune des frais occasionnés à l'euro prêt pour cette acquisition soit la somme de 1080.00 €.

Cette somme peut très légèrement varier après ajustement des frais de notaire.

Article 4 : La propriété du chemin restera à la commune. »

Accord à l'unanimité du Conseil.

Point 3 : Vote du tarif pour la sortie au ski en 2019 :

Comme chaque année depuis 4 ans, la commune organise une sortie au ski pour les enfants du village. Cette année il est proposé de fixer à 30 € la participation pour chaque enfant.

Il est précisé que cette participation couvre l'intégralité des frais occasionnés pour la sortie.

Accord à l'unanimité du Conseil.

Point 4 : Demande d'une compensation financière formulée par l'association « repère » pour les enfants scolarisés à LISSAC et participant aux activités périscolaires :

Un courrier de l'association repère est parvenu à la mairie afin de demander le versement d'une participation annuelle de 700 € pour les enfants de Fons participants aux activités du périscolaire.

Le Conseil Municipal considère que cet élément n'a jamais été soulevé lors des discussions préalables à la scolarisation des jeunes Fonsois à l'école de LISSAC et MOURET.

Par ailleurs, la Mairie verse déjà une subvention de 700.00 € par enfant et par an à la mairie de LISSAC.

Considérant ces deux paramètres, le conseil décide à l'unanimité de ne pas donner une suite favorable à cette demande.

Questions diverses :

Point sur les chantiers :

1/ Enfouissement des réseaux : Ce chantier se déroule bien, les seules petites difficultés proviennent notamment des plans de réseaux dont dispose la mairie qui sont assez souvent inexacts. Cela conduit la société « EIFFAGE » à corriger en direct le tracé de la tranchée pour ne pas endommager les réseaux existants.

Fin de chantier prévu dans le courant du mois de Juin.

2/ Toiture de l'ancienne Mairie :

Chantier terminé, très bon travail.

3/ Toiture du gîte :

Cette toiture étant très abîmée (de nombreuses fuites existaient), il a été décidé de la refaire en totalité. Nous avons les financements dans le budget. Ce chantier a démarré et s'achèvera dans le courant du mois d'Avril.

4/ Parking à l'église :

Nous avons convenu avec la société « EIFFAGE » que les gravats récupérés dans les tranchées au centre du village seraient déposés sur le sol du futur parking afin de servir de « semelle » pour la structure basse du parking.

Ces gravas sont maintenant déposés sur le parking avec notre tractopelle nous allons procéder aux finitions qui seront les suivantes :

- Nivellement et finition avec une couche de 0.20.
- Élargissement des butes à droite et gauche avec plantation de végétaux dessus pour masquer la présence de véhicules
- Implantation de « pierres debout » à l'entrée pour des raisons esthétiques et pour éviter l'entrée de véhicules lourds non souhaitée sur ce parking.

Fin du Conseil à 23.00 heures.

Les Conseillers,



A collection of approximately ten handwritten signatures in blue ink, arranged in two columns. The signatures are stylized and vary in length and complexity.

Le Maire



A single handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized name followed by a horizontal line.